



Association Sportive du golf de Pléneuf Val André

GESTION DES COMPETITIONS AS GOLF PVA SAISON 2023

Préambule

L'association sportive du golf de Pléneuf Val André, dirigée par son Conseil d'Administration met en place une Commission Sportive qui gère les compétitions sportives individuelles et par équipes.

Responsable de la Commission Sportive

Le Capitaine des jeux ou responsable de la Commission Sportive désigne les référents pour toutes les catégories de joueurs des équipes Hommes et Femmes

- il anime les réunions de la Commission Sportive
- Il est garant de la sélection et des inscriptions des joueurs aux compétitions
- il coordonne les moyens destinés au champ de joueurs participants aux compétitions
- il veille à la bonne application des remboursements de frais
- Il participe à l'élaboration des règles locales
- il établit annuellement un bilan d'activité sportive
- il présente le budget des équipes

Equipes : Sélection des joueurs

La sélection des joueurs prend en compte les éléments suivants :

- L'index
- La forme du moment (technique et physique) et les résultats récents
- La disponibilité aux dates de compétitions
- L'intégration de nouveaux joueurs y compris lorsque la compétition intègre des résultats basés sur le « Net » (ex : Foussier)
- Les joueurs sélectionnés devront avoir réglé leur cotisation à l'AS Golf PVA ainsi que leur licence FFG (certificat médical à jour) et être abonnés auprès du gestionnaire du golf ou être sur la liste des joueurs élite.

Annexe 1 : REGLEMENT DES JOUEURS DES EQUIPES SPORTIVES DE L'AS GOLF PVA

- 1- Les joueurs (ses) des équipes représentent le club et bénéficient du soutien de l'AS. Ils acceptent le présent règlement et les modalités de défraiement des déplacements. Ils s'engagent également à participer à la vie du club en fonction de leurs disponibilités (ex : participations aux compétitions et/ou animations organisées par l'AS et l'école de Golf)
- 2- La commission sportive peut exclure des équipes tout joueur (se) ne respectant pas les règles et l'éthique du golf
- 3- En cas d'égalité de situation pour la sélection entre deux ou plusieurs joueurs (ses), le choix final revient au responsable d'équipe. La décision du capitaneat devra être respectée pendant et hors compétition.
- 4- La participation aux compétitions nécessite d'avoir un esprit d'équipe et ainsi d'aider et de soutenir ses coéquipiers(es) lors des compétitions
- 5- Les joueurs (ses) doivent accepter qu'une équipe soit un collectif de joueurs (ses) de toutes séries où chacun doit être respecté
- 6- La sélection comportera le nombre de joueurs (ses) requis plus un remplaçant éventuel. En conséquence les joueurs (ses) sélectionnés devront accepter le statut de remplaçant.
- 7- En cas de qualification du club lors d'une compétition sur plusieurs tours, la priorité de sélection sera donnée aux joueurs (ses) ayant participé aux épreuves qualificatives.
- 8- Les joueurs (ses) étant appelés en équipe devront privilégier leur participation aux compétitions officielles du club par rapport aux autres compétitions se déroulant aux mêmes dates. Pour les compétitions ultérieures, seront sélectionnés en priorité les joueurs (ses) ayant donné la priorité aux compétitions officielles du club.

ANNEXE 2 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES JOUEURS DE L'AS GOLF PVA

Préambule :

Le Responsable de la Commission Sportive est garant de l'application de l'ensemble des modalités pour le remboursement des frais liés aux participations aux compétitions : en cas de litige, sa décision est définitive.

Sauf cas particulier, aucun compte ne peut être ouvert au nom de l'AS pour les divers frais.

A/ Compétitions d'équipes officielles (Départementales, Régionales, Nationales, Fouscier)

Conditions d'application :

- Compétitions dans le Département 22 (+ Dinard) :

Pas de frais de déplacement. Seront pris en charge uniquement les repas et practice / jour (Exception pour les déplacements au golf de Saint-Samson).

- Départements hors 22 (+ Saint-Samson):

Pour les déplacements à la journée, les frais de voiture, de repas et de practice sont pris en charge dans la limite des forfaits.

Au-delà de **180 km** AR, l'hébergement est pris en compte.

Spécificité pour les Championnats de France / Divisions Nationales :

Prise en charge des frais de déplacement, frais de practice, de restauration et d'hébergement selon les forfaits prévus.

B/ Particularités des autres compétitions non-officielles

Compétitions Mixtes :

Pour la « **Littorale** » (le dimanche en hiver sur les golfs associés), la « **Golf Emeraude** » (en semaine en hiver sur les 10 autres golfs du 22), il a été décidé d'octroyer une indemnité de **10 €** (soit environ ½ green fee) par joueur (se) et par compétition.

Pour les **qualifications Bretagne Pays de Loire Seniors** (4 compétitions), une indemnité forfaitaire de **20 €** par jour et par joueur (se) sera allouée.

Pour la finale **Bretagne Pays de Loire Seniors** (2 jours) :

- prise en charge, selon forfaits, d'une nuitée si plus de **180 km** AR,

- prise en charge, selon forfaits, de 3 repas pour les 2 jours de compétition et 2 jetons de practice. (2 repas si la compétition se déroule à moins de **180 Km** AR)

Compétitions féminines RIF ET CAEF :

Une indemnité de 15€ sera allouée par joueuse inscrite.

C/ Conditions de Remboursements - FORFAITS

Chaque joueur fait l'avance de ses frais et il est remboursé par l'AS, sur les indications du responsable d'équipe.

Seront remboursés les joueurs strictement indispensables pour la compétition. Un joueur remplaçant sera remboursé uniquement pour la participation aux championnats de France et aux championnats de Bretagne sur 2 jours.

Les repas du midi ne seront pas remboursés les journées de reconnaissance.

FORFAITS

Les remboursements se font sur la base de forfaits :

- Frais kilométriques : **0.30 €** / Km (2 voitures pour 4-5 joueurs, 3 voitures pour 6-7 joueurs).
- Prise en compte du péage au réel.
- Frais de restaurant : **13 €** / repas.
- Frais d'hébergement : **40 €** / nuit et par personne (petit déjeuner compris).
- Frais de practice : **4 €** / jour de compétition.

D/ Compétitions officielles individuelles adultes

Aucune indemnité n'est prévue pour ces compétitions.

E/ Compétitions individuelles « jeunes »

Le terme « jeunes » s'applique à tous ceux qui ne sont pas encore indépendants financièrement.

Pour les Compétitions officielles, une indemnité peut être allouée après décision du CA :

- Forfait de 50 € / Grand Prix
- Badge Fédéral de 35 € pris en charge par l'AS